

# Les partenariats de l'UFA Notre-Dame de la Providence pour l'équipement professionnel des apprentis



**L'UFA PREND EN CHARGE LE COÛT  
DE LA PREMIERE TENUE  
PROFESSIONNELLE POUR LES  
APPRENTIS PRIMO-ENTRANTS\***

**— DECROIX —**  
Vêtements professionnels



**L'UFA ET SON PARTENAIRE NH&R  
PROPOSENT UNE FACILITÉ DE PAIEMENT  
DE LA MALETTE PROFESSIONNELLE  
AVEC LA CARTE GÉNÉRATION #HDF**



\* un apprenti est considéré comme primo-entrant quand il entre en première année d'apprentissage ou qu'il commence une nouvelle formation en apprentissage



## **Pour bénéficier de la prise en charge du coût de la première tenue professionnelle, je dois :**

- Être apprenti primo-entrant
- Remplir le bon de commande fourni par l'UFA et le rendre complété au secrétariat d'accueil
- Joindre un chèque de caution du montant de la tenue à votre bon de commande afin que l'UFA puisse passer votre commande auprès du fournisseur
- Dès que la période d'essai prévue par le contrat d'apprentissage est écoulée, et si l'apprenti est toujours en emploi, le chèque de caution est restitué *(dans le cas contraire : rupture de contrat ou arrêt de la formation avant la fin de la période d'essai, le chèque est encaissé)*
- La tenue professionnelle est livrée directement à l'UFA et remise à l'apprenti contre signature



## **Pour commander ma mallette professionnelle auprès de NH&R, je dois :**

- Remplir le bon de commande fourni par l'UFA et le rendre complété au secrétariat de vie scolaire
- Choisir l'option de paiement : chèque, espèces ou Carte Génération #HDF, l'UFA se charge de transmettre les commandes et le paiement au fournisseur
- La mallette professionnelle est livrée directement à l'UFA et remise à l'apprenti contre signature